

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 712

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 27 par la phrase suivante :

« En outre, dans un contexte de basculement stratégique, cet effort de réarmement doit permettre à la France d'être un moteur de l'Europe de la défense, mais aussi de contribuer à la défense du continent européen en développant sa capacité à se positionner en nation-cadre, au sein d'une coalition européenne ou de circonstance. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler l'ambition européenne fixée par la Revue nationale stratégique de 2025 qui prévoit que la France, par sa capacité d'action souveraine, son modèle d'armée adapté et sa capacité d'influence renforcée, contribue à la défense de l'Europe.